



VILLE DE LONGUYON

Le Président du centre communal d'action sociale de LONGUYON informe les administrés que le Recueil des Actes Administratifs du 4ème Trimestre 2017 est consultable à l'accueil de la Mairie et sur le site internet de la Ville à compter de ce jour.

A Longuyon, le 26 FEV. 2018



Le Président,

## SOMMAIRE

### DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 NOVEMBRE 2017

Décision modificative N°1 2017	1
Règlement intérieur FPA	2
Demande d'aide financière-Energie	3
Rapport déléataire-AMO ASSIST-Rapport 2016 exploitation des installations thermiques et climatiques	4
Rapport déléataire-ARS-Rapport 2017 vérification des installations électriques SOCOTEC	5

COMMUNE DE LONGUYON

DÉPARTEMENT  
MEURTHE ET MOSELLE

ARRONDISSEMENT  
BRIEY

CANTON  
LONGUYON

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 17 novembre 2017

Nombre

de Conseillers en exercice

17

de Présents

11

de Votants

14

Le dix sept novembre Deux Mille DIX SEPT, à 9 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 13 novembre, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

OBJET

N°17/03/01

DECISION MODIFICATIVE N°1  
2017

Étaient présents : JP JACQUE/ M POPLINEAU/ J SAILLET/ C PERCHERON/ M BORASO/A LEROY/ A FURLANI/M STUPKA/Y CAPUANO/ JM MASSA / / M CHOLLE

Pouvoirs : TROGNON R à FURLANI A - H DELVILLE à LEROY A/ M THOMANN à JM MASSA

Absents : C LAMBERT/ C GOEURY / AM TROMBINI/

L'exécution du budget amène le service ainsi que la Trésorerie de LONGWY à proposer quelques modifications.

Des ouvertures de crédits doivent être réalisées sur ces comptes :

En fonctionnement :

- Dépenses :
  - Rémunération principale : +37 800€
- Compte 65 – 673 Autres charges de gestion courante – Titres annulés sur exercices antérieurs : +2200€
- Recettes : Compte 70-706 : + 40000€

En investissement :

- Dépenses :
  - Compte 165, caution : +5000€
- 2132/2135 : + 3 000€
- Recettes : +8000€

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/11/2017, que la convocation du Conseil avait été faite le 13 novembre 2017

Le Président,



Le conseil d'administration,  
Après en avoir délibéré

A l'unanimité

- vote et arrête les ouvertures de crédits telles qu'elles figurent au tableau ci-joint

Pour copie conforme,  
Fait à Longuyon, le 20 novembre 2017

Le Président du C.C.A.S,  
Jean - Pierre JACQUE



## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre  
de Conseillers en exercice 17  
de Présents 11  
de Votants 14

du 17 novembre 2017

Le dix sept novembre Deux Mille DIX SEPT, à 9 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 13 novembre, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

OBJET

N°17/03/02

REGLEMENT INTERIEUR FPA

Étaient présents : JP JACQUE/ M POPLINEAU/ J SAILLET/ C PERCHERON/ M BORASO/A LEROY/ A FURLANI/M STUPKA/Y CAPUANO/ JM MASSA / / M CHOLLE

Pouvoirs : TROGNON R à FURLANI A - H DELVILLE à LEROY A/ M THOMANN à JM MASSA

Absents : C LAMBERT/ C GOEURY / AM TROMBINI/

L'objectif de la rédaction d'un règlement intérieur est de permettre à chacun de vivre pleinement et paisiblement sa retraite dans un cadre agréable avec un environnement sécurisé

Le présent document s'adresse aux résidents et aux acteurs de l'établissement. Il définit les règles générales et permanentes d'organisation et de fonctionnement de l'établissement dans le respect des droits et libertés de chacun. Il précise les modalités d'association de la famille à la vie de l'établissement

Il est remis et à disposition de toute personne hébergée ou à son représentant légal avec le livret d'accueil et le bail locatif. Il est affiché dans les locaux de l'établissement. Il est également remis à chaque personne qui exerce au sein de l'établissement, que ce soit à titre salarié ou d'agent public, à titre libéral ou bénévole.

Il reprend le projet d'établissement, les avantages et contraintes de la vie en commun, les procédures de doléances, les horaires des FPA, les visites, les repas, le logement, la sécurité ainsi que le fonctionnement en général des résidences, les obligations du locataire et charges du propriétaire.

Il a vocation à répondre à toute question que pourrait se poser une personne désireuse d'être admise au sein d'une résidence et constitue une ligne directrice pour tous locataires déjà présents.

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/11/2017, que la convocation du Conseil avait été faite le 13 novembre 2017

Le Président,



Le conseil d'administration,  
Après en avoir délibéré

A l'unanimité

- APPROUVE LE REGLEMENT INTERIEUR CI-ANNEXE

Pour copie conforme,  
Fait à Longuyon, le 20 novembre 2017

Le Président du C.C.A.S.,  
Jean - Pierre JACQUE



COMMUNE DE LONGUYON

DÉPARTEMENT  
MEURTHE ET MOSELLE

ARRONDISSEMENT  
BRIEY

CANTON  
LONGUYON

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre

de Conseillers en exercice 17  
de Présents 11  
de Votants 14

du 17 novembre 2017

Le dix sept novembre Deux Mille DIX SEPT, à 9 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 13 novembre, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

OBJET

N°17/03/03

DEMANDE D AIDE  
FINANCIERE- ENERGIE-

Étaient présents : JP JACQUE/ M POPLINEAU/ J SAILLET/ C PERCHERON/ M BORASO/A LEROY/ A FURLANI/M STUPKA/Y CAPUANO/ JM MASSA / / M CHOLLE

Pouvoirs : TROGNON R à FURLANI A - H DELVILLE à LEROY A/ M THOMANN à JM MASSA

Absents : C LAMBERT/ C GOEURY / AM TROMBINI/

Une administrée sollicite l'aide du CCAS afin de régler sa facture d'électricité de 572.08€

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/11/2017, que la convocation du Conseil avait été faite le 13 novembre 2017

Le conseil d'administration,  
Après en avoir délibéré

Avec 11 Contre ,  
- Rejette la demande de participation financière

Le Président,

Pour copie conforme,  
Fait à Longuyon, le 20 novembre 2017

Le Président du C.C.A.S.,

Jean - Pierre JACQUE

COMMUNE DE LONGUYON

DÉPARTEMENT  
MEURTHE ET MOSELLE

ARRONDISSEMENT  
BRIEY

CANTON  
LONGUYON

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre

de Conseillers en exercice 17

de Présents 11

de Votants 14

du 17 novembre 2017

Le dix sept novembre Deux Mille DIX SEPT, à 9 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 13 novembre, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

OBJET

N°17/03/04

**RAPPORT DELEGATAIRE –  
AMO ASSIST – RAPPORT  
2016 EXPLOITATION DES  
INSTALLATIONS  
THERMIQUES ET  
CLIMATIQUES**

Étaient présents : JP JACQUE/ M POPLINEAU/ J SAILLET/ C PERCHERON/ M BORASO/A LEROY/ A FURLANI/M STUPKA/Y CAPUANO/ JM MASSA / / M CHOLLE

Pouvoirs : TROGNON R à FURLANI A - H DELVILLE à LEROY A/ M THOMANN à JM MASSA

Absents : C LAMBERT/ C GOEURY / AM TROMBINI/

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/11/2017, que la convocation du Conseil avait été faite le 13 novembre 2017

Le rapport établi par le bureau d'étude ASSIST (chargé de vérifier les travaux de DALKIA et la conformité de leurs interventions par rapport au cahier des charges initial prévu dans le marché ) conclut à une consommation bien en dessous de la cible pour l'année 2016, sauf pour les mois de juin à septembre. Une économie annuelle de 16% est réalisée sur les consommations de chauffage et de 13% pour les consommations d'eau chaude.

Il reprend également la synthèse des interventions, soit 7 interventions à la résidence AUTOMNE et 11 pour les Marronniers pour l'année 2016.

Le Président,

Le conseil d'administration,  
Après en avoir délibéré

- Prend acte du rapport

Pour copie conforme,  
Fait à Longuyon, le 20 novembre 2017

Le Président du C.C.A.S,  
Jean - Pierre JACQUE

DÉPARTEMENT  
MEURTHE ET MOSELLE

ARRONDISSEMENT  
BRIEY

CANTON  
LONGUYON

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre

du 17 novembre 2017

de Conseillers en exercice 17

de Présents 11

de Votants 14

Le dix sept novembre Deux Mille DIX SEPT, à 9 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 13 novembre, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

OBJET

N°17/03/05

**RAPPORT DELEGATAIRE –  
ARS – RAPPORT 2017  
VERIFICATION DES  
INSTALLATIONS  
ELECTRIQUES SOCOTEC**

Étaient présents : JP JACQUE/ M POPLINEAU/ J SAILLET/ C PERCHERON/ M BORASO/A LEROY/ A FURLANI/M STUPKA/Y CAPUANO/ JM MASSA / / M CHOLLE

Pouvoirs : TROGNON R à FURLANI A - H DELVILLE à LEROY A/ M THOMANN à JM MASSA

Absents : C LAMBERT/ C GOEURY / AM TROMBINI/

Le 20 Octobre dernier, l'agence de vérification SOCOTEC est venue dresser son rapport annuel de vérification des installations électriques au sein des deux FPA.

Pour la résidence AUTOMNE, seule une observation a été faite : Interdiction d'emploi de fiches multiples pour les appareils et appareillages.

Pour la résidence Marronniers : le rapport ne comporte aucune observation

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/11/2017, que la convocation du Conseil avait été faite le 13 novembre 2017

Le Président,

Le conseil d'administration,

- Prend acte du rapport

Pour copie conforme,  
Fait à Longuyon, le 20 novembre 2017

Le Président du C.C.A.S,

Jean-Pierre JACQUE

